

Solupast D Dissolvant

Solupast D dissout rapidement et de manière fiable les résidus de revêtements de sol – p. ex. les résidus de mousse compacte qui restent après l'arrachage des anciens revêtements de sol - et les résidus de colles à dispersion et de résines synthétiques – p. ex. les colles pour revêtements de sol, les résidus de rubans adhésifs et de carreaux autocollants – ainsi que les taches de peinture séchées – p. ex. les peintures à dispersion, les résines synthétiques et les vernis acryliques. Il convient parfaitement au nettoyage des outils sales et des pinceaux durs en poils naturels.

Caractéristiques :

- Dissolvant pour les résidus de revêtements de sol, de colles et de vernis/peintures.
- Formule en gel
- Contient un solvant sans aromates

Données techniques :

Matière première:	Esters de dibases, tensioactifs et additifs
Densité:	Env. 1,1 g/cm

Mode d'emploi :

Résidus de revêtements de sol et de colles :

Appliquer Solupast D à saturation à l'aide d'un pinceau ou d'un rouleau résistant aux solvants et laisser agir 15 à 60 minutes selon la colle. Retirer la couche de colle dissoute à l'aide d'une spatule. Répéter l'opération si nécessaire. Rincer soigneusement la surface avec de l'eau et éventuellement un produit de rinçage et laisser sécher complètement.

Taches de peinture et de vernis séchés :

Laisser agir Solupast D pendant environ 10 à 30 minutes et dissoudre la tache en frottant avec un chiffon. Rincer soigneusement à l'eau.

Nettoyer :

Faire tremper les pinceaux en poils naturels durs dans du Solupast D dans un verre ou un récipient en métal et, après un temps de trempage suffisant, les rincer. Mettre les petites pièces métalliques dans Solupast D, enduire les grandes pièces métalliques et rincer également à l'eau.

Indications importantes :

Solupast D est un gel à évaporation retardée, ce qui permet d'obtenir de longues durées d'action sans avoir à répéter l'application. Solupast D est un gel thixotrope et peut également être appliqué sur des surfaces verticales. Ne pas utiliser le Solupast D sur des matières en plastique non résistantes aux solvants et sur l'asphalte coulé, parce que ces derniers peuvent dégrader. Avant l'application, vérifier la compatibilité des surfaces à un endroit peu visible. Ne pas utiliser le Solupast D sur des supports absorbants (p. ex. chape de ciment).

Traiter les grandes surfaces par sections de 0,5 m² maximum en veillant à une bonne aération. Avant de procéder à des travaux ultérieurs ou à la pose de nouveaux revêtements de sol, laisser sécher complètement le support.

Remarque:

Toutes informations et données dans cette fiche technique correspondent à nos expériences pratiques et à nos tests de laboratoire et sont basées sur l'état actuel de la technique. Toutefois elles ne peuvent constituer que des indications d'ordre général sans garantie sur les caractéristiques. Les indications ne revêtent aucune valeur juridique contraignante car nous n'avons pas d'influence sur les conditions de stockage, de transport et de traitement. L'utilisateur est responsable d'examiner en détail les produits pour l'utilisation envisagée selon les conditions de l'objet.

Consignes de sécurité :

Consulter la fiche de données de sécurité pour obtenir des informations importantes pour la sécurité. Les fiches de données de sécurité peuvent être téléchargées sur notre site web www.decotric.fr ou obtenues par mail à la boîte sds@decotric.de.

Stockage :

Stocker bien fermé au frais, mais à l'abri du gel.

Elimination :

Recycler uniquement des récipients entièrement vides. Eliminer les résidus de matériel séchés par les déchets ménagers ou de chantier. Eliminer les résidus non durcis selon le code de déchets EWC 08 04 12.

Informations administratives :

N° d'article	GENCOD	Conditionnement
120202000	4007954202326	1 l



Remarque:

Toutes informations et données dans cette fiche technique correspondent à nos expériences pratiques et à nos tests de laboratoire et sont basées sur l'état actuel de la technique. Toutefois elles ne peuvent constituer que des indications d'ordre général sans garantie sur les caractéristiques. Les indications ne revêtent aucune valeur juridique contraignante car nous n'avons pas d'influence sur les conditions de stockage, de transport et de traitement. L'utilisateur est responsable d'examiner en détail les produits pour l'utilisation envisagée selon les conditions de l'objet.